

Demande d'équivalence académique d'un diplôme étranger d'études supérieures

Ministère de la Communauté germanophone
Département Formation et Organisation
de l'Enseignement
1, Rue Gospert
4700 Eupen
e-mail: unterricht@dgov.be
Page web: www.bildungsserver.be



À remplir par le service responsable:
date de réception

Quel est l'objectif de ce formulaire?

Avec ce formulaire, vous demandez une expertise du National Academic Recognition and Information Centre dans la Communauté germanophone (NARIC-DG) concernant l'équivalence de votre diplôme académique que vous avez obtenu d'une Haute École ou Université étrangère.

Une reconnaissance académique est la confirmation officielle de l'équivalence de deux diplômes, donc d'un diplôme étranger avec un diplôme belge. L'équivalence est conférée sous forme d'une décision ministérielle d'équivalence. Cette décision ministérielle d'équivalence accorde les mêmes droits au détenteur d'un diplôme étranger qu'au détenteur d'un diplôme belge équivalent.

La reconnaissance est une condition d'accès aux examens officiels et à l'emploi dans l'administration publique ou pour pouvoir enseigner en Communauté germanophone. Elle joue aussi un rôle important pour la candidature à un emploi dans le secteur privé.

Vous pouvez demander l'équivalence d'un diplôme étranger avec les titres supérieurs belges suivants:

- Bachelor, conféré par une Haute École ou Université reconnue,
- Master, conféré par une Haute École ou Université reconnue,
- Doctorat, conféré par une Université reconnue.

La demande d'expertise est à soumettre au Ministère de la Communauté germanophone, Département Formation et Organisation de l'Enseignement, 1, Rue Gospert, 4700 Eupen, Belgique. La décision ministérielle d'équivalence est établi par la Communauté germanophone.

Est-ce que vous désirez continuer des études auprès d'une Haute École ou d'une Université belge?

Si vous désirez continuer vos études auprès d'une Haute École ou une Université belge, vous devez demander la reconnaissance de vos prestations d'études ou la reconnaissance de votre diplôme ou diplôme intermédiaire académique directement auprès de l'Haute École ou l'Université de votre choix.

Si vous désirez entamer vos études auprès d'une Haute École ou une Université belge, vous devez demander la reconnaissance de votre certificat d'enseignement secondaire ou baccalauréat auprès de la Communauté dans laquelle se trouve l'Haute École ou l'Université de votre choix.

Choix de procédure

1 Cochez la case qui correspond à votre choix de procédure.

Attention! NARIC-DG ne peut offrir une équivalence complète de contenu pour des filières ou domaines d'études qui ne sont pas proposés auprès d'une Haute École ou Université belge. Dans ces cas, vous pouvez seulement faire une demande d'équivalence générique.

NARIC-DG vérifie d'abord l'admissibilité de votre demande d'équivalence générique ou complète du contenu. Si une équivalence de générique ou complète du contenu n'est pas possible, NARIC-DG vous communiquera cette information après un premier contrôle de votre dossier.

Les détenteurs d'un diplôme en droit ne pouvons pas demander une équivalence complète du contenu. Dans ces cas, NARIC-DG peut seulement délivrer une équivalence générique avec un titre belge (Bachelor, Master ou Doctorat).

Vous demandez:

- une **équivalence générique** de votre diplôme académique étranger avec le grade académique belge de Bachelor ou Master ou Doctorat sans indication d'un domaine ou d'une filière d'études spécifique.
- une **équivalence complète du contenu** de votre diplôme académique étranger avec le grade académique belge de Bachelor ou Master ou Doctorat avec indication d'un domaine ou d'une filière d'études spécifique.

Données personnelles

2 Veuillez remplir vos données personnelles:

Numéro de registre national:

Prénom: Nom:

Date de naissance: (JJ.MM.AAAA)

Pays de naissance:

Nationalité:

Sexe: Homme Femme

Numéro de téléphone:

Adresse e-mail:

3 Veuillez remplir votre adresse officielle et éventuellement votre adresse postale:

Indiquez seulement une adresse de correspondance si celle-ci diverge de votre adresse officielle.

	<u>Adresse officielle:</u>	<u>Adresse postale:</u>
Rue et numéro:
Code postal et municipalité:
Pays:

Données sur la formation scolaire

4 Veuillez remplir l'aperçu chronologique de votre formation scolaire:

École primaire:

Nombre d'années scolaires:

Période: (JJ.MM.AAAA) de à

Pays:

Résultat: avec succès/ certificat d'études de base pas abouti

École secondaire:

Titre du diplôme:

Nombre d'années scolaires:

Période: (JJ.MM.AAAA) de à

Nom de l'école:

Lieu de l'école:

Pays:

Résultat: avec succès / Certificat d'enseignement secondaire supérieur pas abouti

5 Indications à propos du diplôme académique pour lequel vous demandez une équivalence:

Donnez des indications à propos du diplôme pour lequel vous demandez une équivalence comme notées sur votre diplôme.

Si vous ne disposez pas de certaines indications à propos de votre diplôme académique, comme par exemple la durée réglementaire de vos études ou le nombre de crédits selon le European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS), veuillez seulement donner les indications dont vous disposez effectivement.

Haute École / Université:

Titre du diplôme (original):

Date de l'obtention: (JJ.MM.AAAA)

Nom de l'Université ou Haute École:

Lieu de l'Université ou Haute École:

Pays:

Durée réglementaire des études: ans

Charge de travail: ECTS ou

Crédits autres que ECTS:

6 Si vous désirez donner plus d'indications sur votre formation scolaire ou sur votre diplôme, vous pouvez le faire ci-dessous.

.....
.....
.....
.....

7 Est-ce que vous avez effectué un ou plusieurs stages dans le cadre de votre diplôme académique?

- Oui, passez à la question 8.
- Non, passez à la question 9.

8 Veuillez remplir vos lieux de stages et la durée de ceux-ci:

<u>Stages auprès de:</u>	<u>Durée des stages:</u>
1
2
3
4
5
6

9 Est-ce que vous avez rédigé un travail de fin d'études (mémoire, travail de diplôme, thèse de Bachelor ou Master, etc.)?

Oui. Indiquez le(s) titre(s) de votre/vos travail/travaux de fin d'études:

Non.
Si un travail de fin d'études ne faisait pas partie du programme de vos études, vous devez déposer une confirmation officielle de ce fait établit par votre Université ou Haute École.

10 Est-ce que vous avez obtenu des diplômes supplémentaires ?

Si vous avez fait des formations académiques complémentaires, vous pouvez les indiquer ci-dessous.

Oui. **Quel diplôme?**

Non.

Expérience professionnelle

11 Est-ce que vous avez des expériences professionnelles pertinentes?

Une expérience professionnelle pertinente est une expérience professionnelle prolongeant votre formation et compensant ainsi des déficits éventuels dans votre formation. Il s'agit donc d'une expérience professionnelle en rapport direct avec vos études supérieures.

- Oui, passez à la question 12.
- Non, passez à la question 13.

12 Indiquez votre/vos employeur(s) et la durée de votre/vos expérience(s) professionnelle(s):

<u>Employeur:</u>	<u>Durée:</u>
1
2
3
4
5

Objectif de votre demande d'équivalence

13 Quel est l'objectif de votre demande d'équivalence?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Suivre une formation complémentaire auprès de:.....
Attention! *Si vous désirez continuer vos études auprès d'une Haute École ou une Université belge, vous devez demander la reconnaissance de vos prestations d'études ou la reconnaissance de votre diplôme ou diplôme intermédiaire académique directement auprès de l'Haute École ou l'Université de votre choix.*
Si vous désirez entamer vos études auprès d'une Haute École ou une Université belge, vous devez demander la reconnaissance de votre certificat d'enseignement secondaire ou baccalauréat auprès de la Communauté dans laquelle se trouve l'Haute École ou l'Université de votre choix.
- Travailler comme :
- Autres (précisez s'il vous plait) :

Remarques

14 Veuillez indiquer toutes informations pertinentes qui peuvent contribuer au traitement de votre demande :

Ces informations peuvent être mis en rapport avec une des situations suivantes:

- l'établissement auprès duquel vous avez suivi vos études a changé de nom. Vous pouvez indiquer le nouveau nom ci-dessous.
- Vous ne disposez pas de certains documents. Indiquez ces documents ainsi que les raisons pour lesquels vous n'en disposez pas (par ex. parce que vous êtes un(e) réfugié(e)).

Par le terme « réfugié(e) », on entend:

- o demandeurs d'asile au cours du processus de reconnaissance (personnes qui ont fait une demande d'asile mais qui n'ont pas encore reçu de décision définitive sur leur statut), réfugiés reconnus et bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- o personnes ayant obtenu précédemment le statut de réfugié reconnu ou la protection subsidiaire.

Vous pouvez aussi indiquer d'autres informations supplémentaires.

Attention! Aucune procédure d'équivalence peut être lancée sans diplôme académique.

Documents à joindre

Documents obligatoires

15 Ajoutez à ce formulaire les documents mentionnés ci-dessous et cochez-les dans la liste.

Préparez deux dossiers contenant chacun une copie de tous les documents mentionnés ci-dessous.

Si les documents (à l'exception du travail de fin d'études et du programme d'études) ne sont pas issus en néerlandais, allemand, français ou anglais, ajoutez une copie d'une **traduction jurée**. La traduction jurée originale doit porter le cachet d'un Tribunal de première instance.

Dans le cadre de votre procédure d'équivalence, NARIC-DG peut le cas échéant encore demander des documents supplémentaires.

Attention! Un dossier incomplet ne sera pas traité. S'il manque des documents, vous bénéficiez de six mois pour les soumettre. Si vous ne rendez pas les documents manquants au cours de ces six mois, votre demande sera rejetée.
La date de la demande sera la date à laquelle tous les documents nécessaires sont soumises.

- 2 copies simples de votre diplôme en langue originale,
- 2 copies simples de la traduction jurée de votre diplôme,
- 2 copies simples de votre document d'identité en langue originale (carte d'identité, passeport, etc.)
Si le nom figurant sur votre document d'identité ne correspond pas avec le nom sur votre diplôme d'enseignement supérieur, ajoutez une déclaration officielle de ce changement de nom (mariage, adoption, etc.).
- 2 copies simples de la traduction jurée de votre document d'identité,
- 2 copies simples du supplément de diplôme (Diploma Supplement) en langue originale,
Ce Diploma Supplement est établi au nom de l'étudiant(e) et contient un aperçu des cours avec les stages, notes et la charge de travail avec annotation des points ECTS ou heures d'étude. En plus, il fournit des informations sur le système d'enseignement supérieur du pays correspondant. Ainsi, le Diploma Supplement offre une représentation complète et internationalement comparable du déroulement individuel des études.
- 2 copies simples de la traduction jurée du Diploma Supplement,

- 2 copies simples du programme d'études officiel avec une description détaillée du contenu des cours en langue originale,
Si la langue originale du programme d'études n'est pas le néerlandais, l'allemand, le français ou l'anglais, ajoutez un résumé que vous pouvez rédiger vous-même en néerlandais, allemand, français ou anglais.
- 2 copies simples du résumé du programme d'études officiel avec une description du contenu des cours,
- 2 copies simples du travail de fin d'études en langue originale (papier ou CD-ROM),
Si la langue originale du travail de fin d'études n'est pas le néerlandais, l'allemand, le français ou l'anglais, ajoutez un résumé que vous pouvez rédiger vous-même en néerlandais, allemand, français ou anglais.
- 2 copies simples du résumé du travail de fin d'études (environ 10 pages).

16 Ajoutez à ce formulaire les documents mentionnés ci-dessous s'ils sont utiles pour votre demande et cochez-les dans la liste.

Si vous avez obtenu le diplôme pour lequel vous demandez une équivalence (Master, postgraduate, etc.) après un diplôme de Bachelor, veuillez ajouter aux deux dossiers une copie de votre diplôme de Bachelor, du Diploma Supplement correspondant et du programme d'études officiel. Si vous demandez une équivalence d'un doctorat ou d'une formation complémentaire au niveau de Master, veuillez ajouter aux deux dossiers une copie de votre diplôme (de Master), du Diploma Supplement correspondant et du programme d'études officiel.

Si les documents (à l'exception du programme d'études) ne sont pas issus en néerlandais, allemand, français ou anglais, ajoutez une copie d'une traduction jurée.

*Si vous demandez une équivalence d'un diplôme étranger dans le domaine de la santé publique avec le grade belge de **médecin**, vous êtes obligé d'ajouter les documents suivants : curriculum vitae, informations sur les stages (durée et type de stage avec mention du service, de l'évaluation, etc.) et une motivation détaillée de votre demande.*

Réfugiés qui ne peuvent pas produire certains documents peuvent introduire un dossier incomplet dans la mesure où ils ajoutent une déclaration officielle du statut de réfugié reconnu issu par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides. Au cours de la procédure d'équivalence, les réfugiés peuvent être invités à un entretien d'orientation au sein d'Universités ou Hautes Écoles belges.

- 2 copies simples du diplôme de Bachelor et/ou Master acquis préalablement (avec Diploma Supplement et programme d'études officiel plus éventuellement leur traductions),
- 2 copies simples du curriculum vitae, des informations sur les stages (durée et type de stage avec mention du service, de l'évaluation, etc.) et une motivation détaillée de votre demande,
- 2 copies simples de la preuve de votre statut de réfugié reconnu.

Documents recommandés

17 Ajoutez tous les documents utiles pour votre demande et cochez-les dans la liste ci-dessous.

L'ajout des documents recommandés permet aux experts de délivrer un avis encore plus fondé.

Si un livret d'ouvrier est issu dans votre pays, il peut contenir des informations utiles concernant votre expérience professionnelle. Si la langue originale du livret d'ouvrier n'est pas le néerlandais, l'allemand, le français ou l'anglais, ajoutez un résumé que vous pouvez rédiger vous-même en néerlandais, allemand, français ou anglais. Si vous ne possédez pas d'un livret d'ouvrier, vous pouvez ajouter d'autres documents relatives à votre expérience professionnelle pertinente.

L'ajout d'expérience professionnelle pertinente est spécialement recommandé si votre demande a un rapport à un diplôme étranger dans les domaines de la psychologie et des sciences pédagogiques, la santé publique et sciences appliquées ou industrielles (ingénierie).

Pour les personnes disposant d'un titre de docteur (PhD), l'ajout d'un aperçu des publications peut être utile.

- 2 copies simples de votre curriculum vitae,
- 2 copies simples du livret d'ouvrier,
- 2 copies simples de la traduction de votre livret d'ouvrier,

- 2 copies simples des documents attestant votre expérience professionnelle,
- 2 copies simples de vos publications,
- autres, à savoir:

.....

.....

.....

Compilation du dossier

18 Classez le dossier comme suit:

1. *formulaire de demande,*
2. *documents obligatoires,*
3. *documents recommandés.*

Signature

19 Veuillez remplir la déclaration ci-dessous.

Je déclare que toutes les informations fournies sont véridiques et que tous les documents fournis sont authentiques ou copies de documents authentiques.

J'accepte que NARIC-DG ou les experts mandatés par NARIC-DG sont autorisés de demander plus d'informations concernant l'authenticité de mes documents auprès des institutions de leur choix.

Date: (JJ.MM.AAAA)

Signature:

À qui ce formulaire est-il à soumettre ?

20 Envoyez ce formulaire avec les documents nécessaires à l'adresse ci-dessous ou déposez les personnellement après accord par téléphone (087 596 364) au:

*Ministère de la Communauté germanophone
Département Formation et Organisation de l'Enseignement
1, Rue Gospert
4700 Eupen*

Que se passe-t-il avec votre demande ?

21 La procédure d'équivalence démarre quand le dossier est complet.

Le dossier que vous avez fourni au Ministère de la Communauté germanophone ne vous serait pas retourné après la clôture de la procédure d'équivalence.

Respect de la vie privée

22 Les données transmises sont enregistrées dans un fichier. Ceci est nécessaire pour la vérification de votre dossier et peut servir à des fins statistiques ou scientifiques. Vous avez le droit de consulter votre dossier sur rendez-vous.

NARIC-DG peut faire des demandes concernant vos documents auprès des établissements d'enseignement étrangers responsables de la remise de lesdits documents. Certaines dossiers ou documents peuvent être envoyés à des établissements compétents de juger sur l'authenticité de ces documents.